



EULA Avaya

Juin 2020

AVAYA CONDITIONS GÉNÉRALES DE LICENCE DE LOGICIEL

RÉVISION : 1er juin 2020

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LICENCE DE LOGICIEL ("**CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL**") RÉGISSENT L'UTILISATION DU LOGICIEL PROPRIÉTAIRE D'AVAYA OU PROPRIÉTAIRE DE TIERS MIS SOUS LICENCE PAR AVAYA. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL AVANT D'INSTALLER, DE TÉLÉCHARGER OU D'UTILISER LE LOGICIEL (TEL QUE DÉFINI À LA SECTION A CI-DESSOUS). EN INSTALLANT, TÉLÉCHARGEANT OU UTILISANT LE LOGICIEL, OU EN AUTORISANT DES TIERS À LE FAIRE, L'UTILISATEUR FINAL CONSENTE, EN SON NOM PROPRE ET AU NOM DE L'ENTITÉ POUR LAQUELLE IL AGIT (CI-APRÈS APPELÉ "**UTILISATEUR FINAL**") AU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL ET CONSENTE À ÊTRE LIÉ PAR CONTRAT AVEC AVAYA INC. OU TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ AFFILIÉE D'AVAYA CONCERNÉE ("AVAYA"). SI L'UTILISATEUR FINAL ACCEPTE CE CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL AU NOM ET POUR LE COMPTE D'UNE SOCIÉTÉ OU AUTRE ENTITÉ LÉGALE, L'UTILISATEUR FINAL GARANTIT QU'IL DISPOSE DE L'AUTORITÉ POUR CONTRACTER CE CONTRAT DE LICENCE AU NOM DE CETTE ENTITÉ. SI L'UTILISATEUR N'EST PAS INVESTI D'UNE TELLE AUTORITÉ OU NE SOUHAITE PAS ÊTRE LIÉ LÉGALEMENT PAR LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL, SÉLECTIONNEZ LE BOUTON « REFUSER » À LA FIN DU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL OU CHOISISSEZ L'OPTION ÉQUIVALENTE.

A. Définitions

(i) Le terme "**Affilié**" désigne toutes les entités qui contrôlent directement ou indirectement, qui sont contrôlées ou soumises à un contrôle commun par Avaya Inc. ou de l'Utilisateur Final. Au sens de la présente définition, le terme "**contrôle**" est entendu comme la capacité à orienter la gestion et les politiques de ladite partie, de manière directe ou indirecte, que ce soit par la détention de droits de vote, par contrat ou par d'autres moyens ; et les termes « contrôler » et « contrôlé » ont des significations corrélatives à ce qui précède.

(ii) "**Documentation**" désigne toute information publiée sur différents supports, pouvant contenir des informations sur les produits, des descriptions des abonnements ou des services, des instructions de fonctionnement et des spécifications de performance généralement mises à la disposition des utilisateurs de ces produits. La Documentation n'inclut pas les supports marketing.

(iii) "**Logiciel**" se rapporte aux programmes informatiques en code objet fournis par Avaya ou par un Partenaire Avaya Autorisé, qu'il s'agisse de produits indépendants ou déjà installés sur du matériel ou de toute mise à niveau, mise à jour, correction de bogue ou version modifiée.

B. Champ d'application. Le Contrat de Licence de Logiciel s'applique à quiconque télécharge, installe et/ou utilise le Logiciel et/ou la Documentation, obtenu(s) auprès d'Avaya ou d'un

revendeur, distributeur, partenaire direct, société d'intégration de systèmes, prestataire de service ou tout autre partenaire Avaya autorisé à concéder des droits de licence sur les logiciels à des Utilisateurs Finaux sur le territoire (collectivement "**Partenaire Avaya Autorisé**"). Le Logiciel peut, en tout ou en partie, être hébergé à distance ou être accessible à l'Utilisateur Final sur Internet. L'Utilisateur Final n'est pas autorisé à utiliser le Logiciel s'il l'a obtenu auprès d'une entité autre qu'Avaya ou qu'un Partenaire Avaya Autorisé.

Le présent Contrat de licence de logiciel s'applique à l'utilisation du Logiciel et/ou de la Documentation, sauf dans la mesure où : (i) l'Utilisateur Final a obtenu le Logiciel directement auprès d'Avaya et a conclu un contrat séparé par écrit avec Avaya stipulant les conditions d'utilisation du Logiciel, signé dans un délai de trois (3) ans suivant l'achat de la licence du Logiciel applicable, (ii) l'Utilisateur Final a obtenu le Logiciel auprès d'un Partenaire Avaya Autorisé et a conclu un contrat avec ce Partenaire Avaya Autorisé, mais a également conclu un contrat séparé par écrit avec Avaya stipulant les conditions d'utilisation du Logiciel, signé dans un délai de trois (3) ans suivant l'achat de la licence du Logiciel applicable, (iii) le Logiciel est accompagné d'une Licence Shrinkwrap, ou (iv) le Logiciel est régi par des Conditions de tiers. En cas de conflit, si l'Utilisateur Final a signé un contrat d'achat séparé avec Avaya, tel qu'énoncé au point (i) ou (ii) ci-dessus, ce contrat prévaudra sur le présent Contrat de licence de logiciel. En ce qui concerne les éléments tiers régis par des Conditions de licence Shrinkwrap ou toutes autres Conditions de tiers, les Conditions de licence Shrinkwrap ou les Conditions de tiers, selon le cas, doivent prévaloir en cas de conflit sur tout contrat signé avec Avaya ou le présent Contrat de licence de logiciel.

C. Concession de licence. Avaya concède à l'Utilisateur Final une licence sans droit de sous-licencier, non exclusive et non cessible, d'utiliser le Logiciel et la Documentation associée obtenus auprès d'Avaya ou d'un Partenaire Avaya Autorisé, sous réserve du paiement des redevances y afférentes, pour les besoins internes de l'entreprise de l'Utilisateur Final selon les niveaux des capacités et fonctionnalités indiqués, dans les limites fixées par le type de licences applicables, tel que décrit ci-dessous et sur les sites où le Logiciel a été initialement installé. Les licences concédées en vertu du présent Contrat de Licence de Logiciel sont perpétuelles, sauf (i) spécification contraire mentionnée lors de la commande ou (ii) si la licence est fournie comme partie d'un service ou d'un abonnement, auquel cas la licence sera concédée pour une durée limitée spécifiée au moment de la commande ou dans la Documentation du service ou de l'abonnement. La Documentation ne pourra être utilisée qu'en support à l'utilisation autorisée du logiciel associé. Les Logiciels installés sur des appareils portatifs, tels que des ordinateurs et des téléphones portables, peuvent être utilisés en dehors du pays dans lequel le Logiciel a été initialement installé, à condition qu'il s'agisse uniquement d'une utilisation temporaire. Les Logiciels installés sur des téléphones portables ou des appareils électroniques à partir d'un magasin d'applications (par exemple, Google Play ou App Store) sont soumis aux conditions applicables présentées lors du téléchargement ou de l'installation du Logiciel, plutôt qu'au présent Contrat de Licence de Logiciel.

(i) **Droit de déplacer les droits concédés au titre de la Licence.** Nonobstant la restriction précédente autorisant l'utilisation du Logiciel uniquement sur le site où il a été initialement installé, l'Utilisateur Final est autorisé à déplacer les droits d'utilisation concédés au titre d'une licence ("**RTU**") pour certains types de Logiciels d'un site vers un autre conformément à la politique d'Avaya en vigueur sur les déplacements de licences de Logiciels ("**Politique de déplacement de licences**"), disponible sur demande, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la présente Section C (i) :

a) L'Utilisateur Final doit aviser par écrit à Avaya dans les 10 jours d'un déplacement de RTU, les informations suivantes (liste non exhaustive) : le nombre et le type de licences déplacées, la localisation du Serveur d'origine et celle du nouveau Serveur, la date d'un tel déplacement de RTU et toute autre information qu'Avaya pourrait raisonnablement demander ;

b) L'Utilisateur Final peut uniquement déplacer des RTU d'un processeur désigné ou d'un Serveur prenant en charge le même Logiciel, ou vers celui-ci ;

c) L'Utilisateur Final doit réduire la quantité de licences sur le Serveur d'origine du nombre de RTU déplacés vers le nouveau Serveur ;

(d) L'Utilisateur Final reconnaît que (1) l'Utilisateur Final pourra être redevable de frais supplémentaires en cas de déplacement de RTU, conformément à la Politique de déplacement de licences d'Avaya en vigueur, (2) les services de maintenance ne couvrent pas les erreurs système engendrées par des déplacements non exécutés par Avaya, (3) l'Utilisateur Final est responsable de toute programmation, administration, assurance du design, traduction ou autre activité afin d'assurer que le Logiciel fonctionnera conformément aux résultats attendus suite à ce déplacement et, si ce dernier entraînait une ingénierie système Avaya ou le recours à du personnel Avaya sur site, il sera facturé à l'Utilisateur Final des frais Temps et Matériels (Time and Materials, T&M) pour cette activité ;

(e) Si la couverture de maintenance de l'Utilisateur Final diffère pour les licences portant sur la même instance du produit sur le site du nouveau Serveur, des mises à jour de service, des redistributions et/ou des frais pourront s'appliquer et tout réajustement de coûts liés à la différence de couverture sera disponible uniquement à partir de la date de réception de la notification de déplacement de RTU par Avaya ; et

(f) L'Utilisateur Final peut déplacer les RTU d'un Affilié à un autre à condition de respecter toutes les conditions de cette Section, notamment, mais sans s'y limiter, la communication du nom et de l'adresse du nouvel Affilié dans la notification écrite de l'Utilisateur Final visée à la sous-section (a) ci-dessus, et que ce nouvel Affilié consente à être lié et soumis au présent Contrat de licence de logiciel.

(ii) **Concession de licence hors production.** En ce qui concerne le Logiciel distribué par Avaya à l'Utilisateur Final dans un but autre que la production, l'étendue des droits d'utilisation de Logiciel concédés par la présente licence concerne l'utilisation du Logiciel dans un environnement de non production, uniquement à des fins de test, à toute autre fin non commerciale sur un seul ordinateur, ou à toute autre fin indiquée par Avaya.

D. Tous droits réservés. Avaya ou ses concessionnaires de licences conservent la propriété du Logiciel, de la Documentation et de toutes modifications et copies afférentes. Exception faite des droits de licence concédés expressément dans le Contrat de Licence de Logiciel, Avaya ou ses concédants de licences restent titulaires de tous les droits relatifs au Logiciel, à la Documentation et à ses modifications, ou copies, en ce compris la propriété, les droits de propriété intellectuelle et tout autre droit y afférant. Le Logiciel comprend des secrets commerciaux d'Avaya, de ses fournisseurs ou de ses concessionnaires de licence, en ce compris de façon non exhaustive la conception spécifique, la structure et la logique des programmes logiciels individuels, leurs interactions avec d'autres portions du Logiciel, de façon interne et externe, et les techniques de programmation employées.

E. Avis de non-responsabilité. Aucune caractéristique de protection logicielle ne constitue une garantie contre les codes malveillants, les routines nuisibles et autres techniques et outils utilisés par les "pirates" informatiques et autres tierces parties pour créer des failles de sécurité. Les mots de passe compromis représentent un risque majeur pour la sécurité. Avaya recommande à l'Utilisateur Final de créer des mots de passe sécurisés contenant trois types de caractères différents, à modifier régulièrement le mot de passe et à éviter d'utiliser plusieurs fois le même mot de passe. Ces informations doivent rester confidentielles. L'Utilisateur Final accepte de signaler à Avaya immédiatement après en avoir pris conscience toute utilisation non autorisée ou toute faille de sécurité dans son nom d'utilisateur, mot de passe, compte ou abonnement. Il incombe à l'Utilisateur Final de s'assurer que ses réseaux et ses systèmes sont correctement protégés contre toute attaque ou intrusion non autorisée et de sauvegarder régulièrement ses données et ses fichiers conformément aux bonnes pratiques informatiques.

F. Restrictions générales de licence. Dans les limites autorisées par la loi en vigueur, l'Utilisateur Final s'engage à ne pas : (i) décompiler, désassembler, pratiquer de l'ingénierie inversée, traduire ou pratiquer toute autre forme de décodage du Logiciel, (ii) modifier ou créer

des travaux dérivés, améliorations, adaptations ou traductions du Logiciel ou de la Documentation, (iii) vendre, concéder des sous licences, louer, prêter, céder, transmettre ou transférer autrement le Logiciel ou la Documentation sauf accord exprès écrit de la part d'Avaya, toute tentative en ce sens sera déclarée nulle, (iv) distribuer, divulguer ou permettre l'utilisation du Logiciel ou de la Documentation, sous n'importe quel format, par n'importe quel service de partage de temps, bureau de service, réseau ou par n'importe quel autre moyen similaire comme l'hébergement ou le Cloud, sauf autorisation expresse écrite d'Avaya, (v) autoriser tout tiers ou prestataire de service, à l'exception des prestataires de maintenance autorisés d'Avaya agissant uniquement pour le compte et au bénéfice de l'Utilisateur Final, à utiliser ou exécuter toute commande de Logiciel visant à activer certaines fonctions facilitant la maintenance ou la réparation de tout produit, (vi) autoriser l'accès ou l'utilisation de tout Logiciel ou partie de Logiciel sans l'autorisation d'Avaya, (vii) permettre ou activer, ou permettre à d'autres d'autoriser ou d'activer toute connexion réservée à l'utilisation par Avaya ou les prestataires de maintenance autorisés d'Avaya, (viii) publier les résultats de tout test de Logiciel, (ix) divulguer, fournir ou mettre à disposition de tiers des secrets commerciaux contenus dans le Logiciel ou la Documentation, (x) utiliser le Logiciel dans un environnement virtualisé sauf autorisation expresse par le présent Contrat de licence de logiciel ou (xi) permettre à tout tiers ou inciter tout tiers à effectuer l'un des actes susmentionnés.

L'Utilisateur Final accepte de n'autoriser quiconque, à l'exception de ses employés autorisés, agents ou représentants ayant besoin d'utiliser les Logiciels ou la Documentation, à avoir accès au Logiciel ou à la Documentation. L'Utilisateur Final accepte d'informer la tierce partie à laquelle il donne accès au Logiciel ou à la Documentation du présent Contrat de licence de logiciel et doit l'obliger à respecter les présentes stipulations. L'Utilisateur Final sera tenu pour responsable du non-respect, par l'Utilisateur Final ou une partie tierce autorisée, du présent Contrat de Licence de Logiciel et devra indemniser Avaya de tout dommage, perte, dépense, coût, notamment les frais d'avocat ou de procédure, encourus par Avaya en raison d'un non-respect des conditions de cette Section.

Restrictions de licence supplémentaires applicables à l'Union Européenne. Nonobstant les restrictions formulées aux Sections C et F, uniquement dans la mesure où les droits de revente d'un Utilisateur Final ne peuvent être ni exclus ni limités par la législation en vigueur, les Utilisateurs Finaux se trouvant dans un État membre de l'Union européenne peuvent revendre des licences, sous réserve du respect des conditions suivantes :

(i) Avant la revente d'une licence, l'Utilisateur Final doit rapidement, au minimum 30 jours avant la revente, informer Avaya par écrit de son intention de revendre la licence.

(ii) Sauf accord expressément stipulé par écrit, l'Utilisateur Final n'est autorisé à revendre à un acheteur que l'intégralité de sa licence.

(iii) L'Utilisateur Final doit revendre le Logiciel conformément au présent Contrat de Licence de Logiciel et s'assurer que l'acheteur est lié par le présent Contrat de Licence de Logiciel.

(iv) À la revente d'une licence, l'Utilisateur Final doit immédiatement et de façon définitive cesser toute utilisation du Logiciel et détruire toutes les copies de celui-ci et tout matériel y afférents en sa possession ou sous son contrôle et, sur demande d'Avaya, certifier cette destruction par écrit. Avaya peut auditer le respect, par l'Utilisateur Final, des conditions susmentionnées conformément à la Section K - Conformité ci-dessous.

(v) L'Utilisateur Final doit tenir un registre consignait toutes les reventes de licence y compris, mais sans s'y limiter, le nom et l'adresse de l'acheteur ainsi que le nombre et le type de licences revendues.

(vi) L'Utilisateur Final reconnaît que : (a) la revente d'une licence est soumise aux Conditions de Tiers applicables ; (b) les services de maintenance ne couvrent pas les erreurs système engendrées par la revente d'une licence non exécutée par Avaya ; (c) Avaya n'est pas responsable de toute programmation, administration, assurance du design, traduction ou autre activité assurant que le Logiciel pourra évoluer et fonctionner conformément aux résultats

attendus suite à une revente de licence et, si ladite revente entraîne un besoin d'ingénierie système Avaya ou le recours à du personnel Avaya sur site, l'Utilisateur Final sera facturé des frais Temps et Matériels (T&M) Avaya en vigueur pour cette activité ; (d) la revente d'un contrat de services de maintenance entre Avaya et le titulaire initial de la licence est soumise à l'approbation écrite préalable d'Avaya. Avaya se réserve le droit de refuser cette approbation et/ou de proposer au nouveau titulaire de la licence un contrat de services de maintenance soumis à d'autres conditions ; et (e) en l'absence d'accord express par écrit d'Avaya, la revente des licences n'autorise pas l'Utilisateur Final à annuler, en tout ou en partie, un contrat de services de maintenance au cours de la durée de validité convenue.

Si le Logiciel est légitimement utilisé dans un État membre de l'Union européenne et si l'Utilisateur Final requiert des informations quant au Logiciel dans le but d'obtenir l'interopérabilité entre un logiciel créé indépendamment et le Logiciel, l'Utilisateur Final demandera au préalable ces renseignements à Avaya. Avaya peut facturer une somme raisonnable à l'Utilisateur Final pour de telles informations. L'Utilisateur Final accepte de protéger ces informations conformément à la Section Q - Protection de Logiciel et Documentation ci-dessous et doit les utiliser uniquement en conformité avec les conditions selon lesquelles Avaya fournit ces informations. Dans la mesure où l'Utilisateur Final est autorisé expressément par une loi d'ordre public applicable à entreprendre une quelconque opération visant à obtenir l'interopérabilité entre un programme logiciel créé indépendamment et le Logiciel, l'Utilisateur Final n'exercera pas ces droits avant un délai de vingt (20) jours à compter de l'envoi à Avaya d'une notification écrite de ses intentions d'exercer de tels droits.

G. Notices de droit de propriété. L'Utilisateur Final accepte de conserver, tout en respectant le même format et emplacement, tous les avis de droit de propriété et/ou logos d'Avaya et/ou des prestataires d'Avaya sur toutes les copies autorisées du Logiciel ou de la Documentation.

H. Copies de sauvegarde. Vous pouvez créer un nombre raisonnable de copies de sauvegardes archivées du Logiciel et de la Documentation.

I. Mises à niveau. L'Utilisateur Final est autorisé à utiliser les mises à niveau logicielles sous réserve qu'il bénéficie d'une licence d'utilisation du Logiciel original valide et qu'il se soit acquitté du paiement des redevances de licence et/ou des frais de maintenance auprès d'Avaya ou du Partenaire Avaya Autorisé pour la nouvelle version concernée.

J. Garantie. La Politique globale de garantie des produits pour les Utilisateurs Finaux d'Avaya, laquelle décrit les conditions et limites de la garantie des Logiciels et supports de Logiciels, ainsi que les procédures applicables, exclusions, et clauses de non-responsabilité est disponible sur le site Web suivant : <http://support.avaya.com> (ou tout site lui succédant qui sera désigné par Avaya). NI AVAYA NI SES FILIALES OU FOURNISSEURS N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUE LES MENACES À LA SÉCURITÉ ET LES VULNÉRABILITÉS SERONT DÉTECTÉES OU QUE LE LOGICIEL PROTÉGERA LE RÉSEAU DE TOUT UTILISATEUR FINAL OU TOUT ÉLÉMENT D'UN RÉSEAU PARTICULIER CONTRE LES INTRUSIONS ET TOUTE AUTRE FAILLE DE SÉCURITÉ. Veuillez noter que si l'Utilisateur Final achète le Logiciel auprès d'un Partenaire Avaya Autorisé en dehors des États-Unis ou du Canada, toute garantie est fournie à l'Utilisateur Final par ledit Partenaire Avaya Autorisé et non par Avaya.

K. Conformité. Avaya et le Partenaire Avaya Autorisé qui a concédé des droits sur le Logiciel pourront inspecter et/ou auditer (i) à distance ou par tout autre moyen électronique raisonnable à tout moment et (ii) en personne pendant les heures normales d'ouverture des bureaux et sous réserve d'avoir adressé un préavis dans un délai raisonnable les livres, archives et comptes de l'Utilisateur Final afin de déterminer le respect du présent Contrat de licence de logiciel par l'Utilisateur Final, notamment le respect des capacités d'utilisation des Licences. Si le résultat de l'audit faisait apparaître un manquement au Contrat de Licence de Logiciel, l'Utilisateur Final devra payer à Avaya tous frais et redevances de Licence, sans préjudice de l'application des conditions de résiliation prévues par Avaya ci-dessous. L'Utilisateur Final accepte de tenir à jour l'information concernant l'emplacement du Logiciel.

L. Fin de la Licence. Effet de la résiliation/expiration de la Licence. Si l'Utilisateur Final viole le présent Contrat de Licence de Logiciel, et que dans les dix (10) jours ouvrables après réception d'une demande écrite d'Avaya de régularisation, l'Utilisateur Final ne remédie au non-respect des restrictions ou limitations du présent Contrat de Licence de Logiciel, Avaya peut résilier avec effet immédiat les licences fournies sous le présent Contrat de licence de logiciel, sans préjudice d'autres actions ou recours pouvant s'appliquer à Avaya en vertu de la loi ou en équité. Dans le cas d'une telle résiliation ou à l'expiration de la licence, quelle qu'en soit la raison, l'Utilisateur Final devra immédiatement détruire le Logiciel ou toute copie de celui-ci et tout document afférent en sa possession ou sous son contrôle et, sur demande d'Avaya, certifier cette destruction par écrit. Les dispositions relatives à la confidentialité, la protection des secrets commerciaux et droits de propriété, les restrictions de licence, le contrôle à l'exportation, et les limitations de responsabilité et de garantie (ainsi que toutes conditions qui par nature sont destinées à survivre) survivront à la résiliation ou l'expiration du Contrat de licence de logiciel.

M. Types de licences. Avaya accorde à l'Utilisateur Final une licence couvrant les types de licence décrits ci-dessous, à l'exception du Logiciel Heritage Nortel, pour lequel le champ d'application de la licence est détaillé à la Section N - Logiciel Heritage Nortel ci-dessous. Lorsque le type de licence n'est pas expressément indiqué dans le document de commande, la licence applicable sera une licence pour Systèmes désignés, tel que défini ci-dessous. Le nombre de licences et d'unités de capacité applicables pour lesquelles la licence est accordée est de un (1), sauf si un nombre différent de licences ou d'unités de capacité est spécifié dans la documentation ou d'autres textes mis à la disposition de l'Utilisateur Final. **"Processeur désigné"** désigne un appareil informatique autonome, tel qu'un cœur de processeur ou un cœur de processeur de signal numérique (DSP), dédié à l'exécution du Logiciel. **"Serveur"** désigne un ensemble de Processeurs désignés hébergeant (de façon physique ou virtuelle) une application logicielle accessible par plusieurs utilisateurs. **"Instance"** désigne une copie unique du Logiciel s'exécutant à un moment spécifique : (i) sur une seule machine physique ; ou (ii) sur une seule machine virtuelle à déploiement logiciel ou déploiement similaire. **"Cluster"** désigne un groupe de Serveurs et autres ressources qui fonctionnent en tant que système unique.

(i) Licence pour Systèmes Désignés (SD). L'Utilisateur Final est habilité à installer et utiliser chaque copie ou Instance du Logiciel uniquement : 1) sur un certain nombre de Processeurs désignés, dans la limite indiquée dans la commande ; ou 2) dans la limite du nombre d'Instances du Logiciel indiquée dans la commande ou la documentation, ou conformément à l'autorisation écrite d'Avaya. Avaya se réserve le droit d'exiger que le ou les Processeurs désignés soient identifiés sur la commande par type, numéro de série, clé de fonction, Instance, emplacement ou toute autre désignation spécifique, ou fournis par l'Utilisateur Final à Avaya par un moyen électronique mis en place par Avaya spécifiquement à cette fin.

(ii) Licence pour Utilisation Simultanée (US). L'Utilisateur Final peut installer et utiliser le Logiciel sur plusieurs Processeurs désignés ou Serveurs tant que seul le nombre autorisé d'unités accède au Logiciel et l'utilise à tout moment spécifié, conformément aux termes de la commande, de la documentation ou de l'autorisation écrite d'Avaya. Une **"Unité"** représente l'unité sur laquelle Avaya, à son entière discrétion, base la tarification de ses licences et peut être, entre autres, un agent, un port, un utilisateur, un compte de messagerie électronique ou un compte de messagerie vocale associé à un nom de personne ou à une fonction de l'entreprise (ex. : webmestre ou centre d'assistance) ou encore une entrée du répertoire dans la base de données administrative utilisée par le Logiciel et autorisant un utilisateur à accéder à l'interface du Logiciel. Les Unités peuvent être associées à un Serveur identifié spécifique ou à une Instance du Logiciel.

(iii) Licence en Cluster (LC). L'Utilisateur Final est habilité à installer et à utiliser chaque copie ou Instance du Logiciel uniquement dans la limite du nombre de Clusters indiquée dans la commande, la Documentation ou l'autorisation écrite d'Avaya. Si cela n'est pas spécifié, il est possible d'installer un (1) Cluster par défaut.

(iv) Licence d'entreprise (EN). L'Utilisateur Final est habilité à installer et à utiliser chaque copie ou Instance du Logiciel uniquement dans le cadre d'une utilisation à l'échelle de l'entreprise d'un nombre illimité d'Instances du Logiciel, conformément aux termes de la commande, de la documentation ou de l'autorisation écrite d'Avaya.

(v) Licence d'Utilisateur Nommé (UN). L'Utilisateur Final peut : (i) installer et utiliser chaque copie ou Instance du Logiciel sur un seul Processeur désigné ou un seul Serveur par Utilisateur Désigné autorisé (tel que défini ci-après) ; ou (ii) installer et utiliser chaque copie ou Instance du Logiciel sur un Serveur dans la mesure où seuls les Utilisateurs Désignés autorisés accèdent au Logiciel et l'utilisent conformément aux termes de la commande, de la documentation ou de l'autorisation écrite d'Avaya. Un "Utilisateur Nommé" est un utilisateur ou un dispositif qui a été expressément autorisé par Avaya à accéder au logiciel et à l'utiliser. Un AvayaUtilisateur Nommé" peut être, à la seule discrétion d' et sans limitation, désigné par son nom, sa fonction dans l'entreprise (par exemple, webmestre ou service d'assistance utilisateurs), un compte de messagerie électronique ou vocale au nom d'une personne ou d'une fonction dans l'entreprise, ou d'une entrée d'annuaire dans la base de données administrative utilisée par le Logiciel et autorisant un seul utilisateur à la fois à accéder au Logiciel.

(vi) Licence Shrinkwrap (SR). L'Utilisateur Final peut installer et utiliser le Logiciel en vertu des conditions des contrats de licence applicables, tels qu'une licence "shrinkwrap" (acceptée par rupture de l'emballage) ou "clickthrough" (acceptée par lecture du contrat avant téléchargement) accompagnant le Logiciel ou applicable à celui-ci ("Licence Shrinkwrap") conformément aux termes de la commande, de la Documentation ou de l'autorisation écrite d'Avaya.

(vii) Licence de transaction (TR). L'Utilisateur Final peut utiliser le logiciel jusqu'à concurrence du nombre de Transactions spécifié pour une période limitée conformément aux termes de la commande, de la Documentation ou de l'autorisation écrite d'Avaya. Une « Transaction » désigne l'unité par laquelle Avaya, à sa seule discrétion, base la tarification de ses licences. Elle peut, sans limitation, être mesurée en fonction de l'utilisation, de l'accès, des interactions (entre client/serveur ou client/entreprise) ou du fonctionnement du logiciel dans une période de temps spécifiée (par exemple, par heure, par jour, par mois). Certains exemples de Transactions incluent, sans y être limités, chaque message d'accueil/d'attente diffusé, chaque promotion personnalisée (sur n'importe quel canal), chaque opération de rappel, chaque agent en direct ou session de discussion en ligne, chaque appel acheminé ou redirigé (sur n'importe quel canal). L'Utilisateur Final ne peut dépasser le nombre de Transactions sans le consentement préalable d'Avaya et le paiement de frais supplémentaires.

N. Logiciel Heritage Nortel. Les "Logiciels Heritage Nortel" désignent les Logiciels acquis par Avaya dans le cadre du rachat de Nortel Enterprise Solutions Business en décembre 2009. Les logiciels Heritage Nortel sont les Logiciels contenus dans la liste des produits Heritage Nortel se trouvant à l'adresse <http://support.avaya.com/LicenseInfo>, sous le lien "Heritage Nortel Products" (ou tout site lui succédant qui sera désigné par Avaya). Pour le logiciel Heritage Nortel, Avaya accorde à l'Utilisateur Final une licence d'utilisation du logiciel Heritage Nortel fournis ci-dessous, uniquement pour le niveau d'activation ou d'utilisation autorisé, uniquement aux fins spécifiées dans la Documentation, et uniquement intégrés aux, pour exécution sur ou pour communication avec les équipements Avaya. Les frais concernant les logiciels Heritage Nortel peuvent porter sur une extension d'activation ou d'utilisation autorisée telle que spécifiée dans un bon de commande ou un devis.

O. Éléments tiers. L'Utilisateur Final reconnaît que tout ou partie de certains programmes logiciels compris dans le Logiciel peut inclure des logiciels (y compris des logiciels libres) distribués selon des contrats de tiers ("Éléments tiers"), contenant des conditions concernant les droits d'utilisation de certaines parties du Logiciel ("Conditions de tiers"). Les informations portant sur le code source du SE Linux (pour les Produits ayant distribué le code source du SE Linux) et identifiant les titulaires de copyright des Composants Tiers et les Conditions de tiers en vigueur sont disponibles dans les Produits, dans la Documentation ou sur le site Web d'Avaya à l'adresse <http://support.avaya.com/Copyright> (ou tout site successeur désigné par Avaya). Les

conditions de licence des logiciels libres fournies dans le cadre des Conditions de tiers sont cohérentes avec les droits de licence concédés dans le présent Contrat de licence de logiciel, et peuvent accorder à l'Utilisateur Final des droits supplémentaires tels que la modification et la distribution des logiciels libres. Les Conditions de tiers prévaudront sur le présent Contrat de licence de logiciel, uniquement en ce qui concerne les Éléments tiers applicables, si le présent Contrat de licence de logiciel impose à l'Utilisateur Final des restrictions plus importantes que celles des Conditions de tiers applicables.

P. Limitation de responsabilité. SAUF EN CAS DE PRÉJUDICE CORPOREL OU DE FAUTE INTENTIONNELLE ET DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI, NI AVAYA, LES FILIALES D'AVAYA, SES CONCÉDANTS DE LICENCE OU SES FOURNISSEURS, NI AUCUN DE SES REPRÉSENTANTS, DIRECTEURS, EMPLOYÉS OU AGENTS NE SONT RESPONSABLES DE (i) TOUT PRÉJUDICE INDIRECT, FORTUIT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, (ii) TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES, PERTE DE REVENUS, PERTE OU CORRUPTION DE DONNÉES, PERTE DÉCOULANT D'UNE FRAUDE À LA TÉLÉCOMMUNICATION/TÉLÉPHONIE, OU COÛTS D'ASSURANCE, MARCHANDISES DE REMPLACEMENT OU PERFORMANCES, OU (iii) TOUT DOMMAGE DIRECT RÉSULTANT DU CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL D'UN MONTANT SUPÉRIEUR AUX FRAIS VERSÉS POUR LE LOGICIEL À L'ORIGINE DE LA RÉCLAMATION DANS LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LA DATE DE LA RÉCLAMATION. QUE L'UTILISATEUR FINAL EN AIT OU NON ÉTÉ INFORMÉ, AIT OU NON DES RAISONS DE LE SAVOIR OU D'EN CONNAÎTRE LA POSSIBILITÉ, ET QUE LES RECOURS LIMITÉS MANQUENT OU NON À LEUR FONCTION ESSENTIELLE, LES LIMITES DE RESPONSABILITÉ MENTIONNÉES DANS CETTE SECTION S'APPLIQUENT À TOUT DOMMAGE CAUSÉ, QUELS QU'EN SOIENT LES CAUSES ET LE TYPE DE RESPONSABILITÉ, QUE CELLE-CI SOIT FONDÉE SUR LA VIOLATION D'UN CONTRAT, SUR UN DÉLIT (Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER EN CAS DE NÉGLIGENCE), OU AUTRE.

Q. Protection du Logiciel, du SDK et de la Documentation. L'Utilisateur Final reconnaît que le Logiciel, les SDKs et la Documentation sont des informations confidentielles d'Avaya et de ses fournisseurs et contiennent des secrets commerciaux d'Avaya et de ses fournisseurs. L'Utilisateur Final accepte de façon permanente de protéger et maintenir le caractère confidentiel du Logiciel, des SDK et de la Documentation, en leur accordant un degré de protection au moins équivalent à celui qu'il accorde à ses propres informations confidentielles et en prévoyant des mesures de sécurité raisonnables afin de protéger les secrets commerciaux d'Avaya et de ses fournisseurs.

R. Confidentialité. Lors du téléchargement ou de l'utilisation du Logiciel, Avaya peut être amené à traiter certaines données relatives à l'Utilisateur Final, son réseau et son appareil (adresse e-mail, numéro de téléphone et de poste, identifiants d'appareils, adresses IP, emplacement, etc.). Avaya préservera la confidentialité des données de l'Utilisateur Final et utilisera ses données uniquement dans la mesure nécessaire à l'exécution du présent Contrat de licence de logiciel et pour garantir la conformité avec le présent Contrat de licence de logiciel. Dans le cas où ces données identifient ou sont utilisées pour identifier un individu ("**Données Personnelles**"), ces Données Personnelles ne seront généralement pas transmises en dehors des sociétés Affiliées Avaya et ne le seront qu'à des tiers, si nécessaire, pour ce qui précède. Avaya veillera, dans un tel cas, au respect des exigences en matière de protection des données, en particulier dans le cadre de transferts internationaux de données. Les sociétés Affiliées d'Avaya respectent ces exigences en se conformant aux Règles d'Entreprise Contraignantes d'Avaya publiées sur le site Web d'Avaya mentionné ci-après. Les transferts internationaux à des tiers sont effectués conformément aux clauses types relatives à la protection des données adoptées par la Commission européenne, ou conformément à toute autre mesure de protection adéquate. Les données de l'Utilisateur Final seront stockées uniquement pendant la période nécessaire au traitement mentionné plus haut ou si le délai légal de conservation nécessite une conservation prolongée rallongeant cette période. Les personnes concernées sont en droit de demander l'accès à leurs Données Personnelles respectives ainsi que leur rectification ou leur

suppression, et peuvent exiger l'application de restrictions concernant le traitement de leurs Données Personnelles. Ces personnes sont en droit de bénéficier de la portabilité de leurs données, soumise aux exigences légales qui s'y appliquent, et sont en droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente. Pour plus d'informations sur les droits des personnes concernées ou pour toute question relative au traitement des Données personnelles par Avaya, veuillez vous reporter à sa Documentation et à son site Web relatif à la protection mondiale de la vie privée, à l'adresse suivante : <https://www.avaya.com/fr/privacy/website/>.

S. Activités à haut risque. Le Logiciel n'est pas insensible aux pannes, et n'est pas développé ou fabriqué en vue (ou avec l'intention) de l'utiliser dans des environnements requérant des conditions de sécurité intégrées, dont une erreur pourrait conduire à un décès, des accidents et atteintes physiques ou des atteintes et dommages à la propriété ("**Activités à Haut Risque**"). Ce type d'environnement inclut notamment les systèmes de contrôle de centrales nucléaires, d'équipements et installations chimiques, biologiques ou dangereux, de navigation et communication aérienne, et de systèmes de support de vie dans des installations de santé. L'Utilisateur Final assumera et sera responsable des risques liés à l'utilisation du Logiciel dans le cadre d'une de ces Activités à Haut Risque.

T. Commande Import/Export. L'Utilisateur Final est informé que le Logiciel a pour origine les États-Unis d'Amérique et est soumis à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis ("**EAR**"). Le Logiciel peut être également soumis aux lois locales sur l'import-export. Toute divergence aux lois des États-Unis et/ou aux lois locales est interdite. Vous acceptez de ne pas directement ou indirectement exporter, réexporter, importer, télécharger ou transmettre le Logiciel vers un pays, Utilisateur Final ou pour toute utilisation contraire aux règles américaines et/ou locales du pays (en ce compris les pays soumis à embargo américain). Vous déclarez qu'aucune autorité gouvernementale n'a appliqué des sanctions contre l'Utilisateur Final ou n'a suspendu, révoqué ou refusé des droits à l'import-export à l'Utilisateur Final. L'Utilisateur Final accepte de ne pas utiliser ou transférer le Logiciel pour une utilisation liée au nucléaire, aux armes chimiques ou biologiques, ou bien encore aux missiles, sauf autorisation du gouvernement des États-Unis ou de tout gouvernement local de par la loi ou par des conditions écrites de licence spécifique. En outre, l'Utilisateur Final est informé que le Logiciel peut contenir des algorithmes de chiffrement ou codes sources qui ne peuvent être exportés vers des utilisateurs finaux gouvernementaux ou militaires en l'absence de licence américaine de BIS et de toute autre agence gouvernementale étrangère, le cas échéant.

U. Utilisateurs Finaux du gouvernement des États-Unis. Le Logiciel est classé comme "logiciel informatique commercial" et la Documentation est classée comme "documentation de logiciel informatique commercial" ou "éléments commerciaux", conformément à l'article 48 CFR FAR 12.212 ou DFAR 227.7202 applicable. Toute utilisation, modification, reproduction, commercialisation, démonstration, présentation ou divulgation du Logiciel ou de la Documentation par le gouvernement des États-Unis est uniquement régie par le présent Contrat de licence de logiciel et interdite à l'exception de l'usage expressément autorisé par le présent Contrat de licence de logiciel ; de plus, toute utilisation du Logiciel et/ou de la Documentation par le gouvernement constitue une acceptation de ces classifications et du présent Contrat de licence de logiciel.

V. Reconnaissance. L'Utilisateur Final reconnaît que certains Logiciels peuvent contenir des programmations qui : (i) restreignent, limitent et/ou empêchent l'accès à certaines fonctionnalités, caractéristiques, capacités de ces Logiciels sous réserve du paiement par l'Utilisateur Final des redevances liées à ces fonctionnalités, caractéristiques ou capacités ; ou (ii) suppriment ou archivent de façon périodique les données générées par l'utilisation du Logiciel et stockées sur l'équipement de stockage approprié si non sauvegardées sur un support de stockage alternatif après une certaine période ; ou (iii) reposent sur un service d'analyse tiers pour recueillir et générer des données utilisateur compilées qui peuvent permettre à Avaya d'améliorer les performances et les fonctionnalités des produits. Pour les données Google Analytics, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.google.com/policies/privacy/partners/> (ou tout site lui succédant qui sera désigné par Google). En acceptant le présent

Contrat de licence de logiciel et en continuant à utiliser le Logiciel, le service ou l'abonnement, l'Utilisateur Final consent à l'usage d'un tel service pour analyser lesdites données.

W. Divers. Le présent Contrat de licence de logiciel et tout contentieux, réclamation ou controverse ("**Différend**") résultant du ou en relation avec le présent Contrat de licence de logiciel, y compris, mais sans s'y limiter l'ensemble des éléments liés à sa conclusion, son interprétation, un manquement ou sa résiliation, ou toute autre question liée à la compétence de l'arbitrage pour le Différend, sont régis par le droit de l'État de New York, exception faite des conflits des principes de loi et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

Tout Différend sera résolu conformément aux stipulations suivantes. La partie demanderesse devra informer par écrit l'autre partie du Différend. Les parties tenteront de résoudre chaque Différend dans un délai de trente (30) jours ou toute autre période convenue par les parties, suivant la date de remise de la notification écrite, par une négociation de bonne foi entre les représentants désignés des parties ayant autorité en matière de règlement des différends. Si un Différend survenu en dehors des États-Unis ou fondé sur une prétendue violation commise en dehors des États-Unis ne peut être résolu en vertu de ces procédures et dans ces délais, il sera soumis à une procédure d'arbitrage définitive et contraignante organisée conformément aux règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), par un arbitre unique désigné par les parties ou, en l'absence d'accord, par le Président de la Chambre de Commerce Internationale, occasionnellement. Toutefois, si les réclamations et demandes reconventionnelles introduites par une partie contre toute autre partie dépassent un million de dollars américains au moment du dépôt de la réclamation ou de la demande reconventionnelle, la procédure se tiendra conformément aux règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale et sera conduite par un comité de trois arbitres désignés conformément aux règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale. L'arbitrage sera effectué en anglais, dans un lieu convenu par les parties ou, en l'absence d'accord, choisi par l'arbitre. Les arbitres auront autorité seulement pour accorder des dommages-intérêts compensatoires dans le cadre des restrictions définies par le présent Contrat de Licence de Logiciel et ne pourront pas imposer de dommages-intérêts punitifs ou exemplaires. Les arbitres n'auront pas autorité de limiter, d'étendre ou de modifier les clauses du présent Contrat de Licence de Logiciel. Le jugement des arbitres sera final et contraignant pour les parties et peut être inscrit auprès de tout tribunal compétent au regard des parties ou de leurs biens. Les parties partageront de façon égale les frais et coûts des arbitre(s), mais chaque partie supportera ses propres frais d'avocats et autres coûts liés à l'arbitrage. Les parties, leurs représentants, les autres participants et le ou les arbitres garderont strictement confidentiels l'existence, le contenu et les résultats de l'arbitrage dans la limite prévue par la loi. Toute divulgation de l'existence, du contenu et des résultats de l'arbitrage est limitée et restreinte, tel que requis par la loi applicable. À titre d'illustration, si la loi applicable exige la divulgation de la valeur monétaire d'une sentence d'arbitrage uniquement, l'opinion ou la justification sous-jacente à cette sentence ne peuvent être divulguées.

Si un Différend engagé par une partie contre l'autre et survenu aux États-Unis ou fondé sur une prétendue violation commise aux États-Unis ne peut être résolu en vertu de ces procédures et dans le délai indiqué ci-dessus, chaque partie peut tenter une action ou une poursuite devant la Cour suprême de l'État de New York, du comté de New York ou de la Cour fédérale du District Sud de New York. Sauf indication contraire mentionnée ci-dessus concernant l'arbitrage des Différends survenus en dehors des États-Unis ou fondés sur une prétendue violation commise en dehors des États-Unis, chaque partie contractante au présent Contrat de Licence de Logiciel consent à se soumettre à la compétence exclusive de ces tribunaux, y compris les tribunaux d'appel, aux fins de toute action et procédure.

Les parties reconnaissent que les conditions d'arbitrage présentées dans cette Section peuvent faire l'objet de procédures d'injonction et de référé, sans qu'aucune garantie ne soit nécessaire à cet effet. Rien dans la présente Section ne pourra être interprété comme excluant, pour l'une ou l'autre des parties, la possibilité de chercher des recours provisoires, y compris, mais sans s'y limiter, des injonctions restrictives et préliminaires auprès d'un tribunal compétent afin de

protéger ses droits, y compris ses droits en attendant l'arbitrage, à aucun moment. De plus, nonobstant ce qui précède, Avaya sera en droit d'engager toute action légale nécessaire à tout moment, telle qu'une procédure en référé, afin d'obtenir une mesure provisoire, devant les tribunaux compétents, si cela est nécessaire à la protection de ses informations confidentielles ou propriétaires et tous droits de propriété intellectuelle d'Avaya (y compris, sans s'y limiter, les secrets de fabrique).

Si une stipulation du Contrat de Licence de Logiciel s'avère inopposable ou nulle, cela n'affectera pas la validité des autres stipulations du Contrat de Licence de Logiciel, qui resteront valables et opposables, et la stipulation concernée sera modifiée et interprétée afin de respecter au mieux les objectifs de la stipulation initiale dans les limites de la loi applicable. Le défaut de se prévaloir de tous droits au titre du Contrat de Licence de Logiciel, y compris, sans que ce soit limitatif, le droit de résiliation dans le cas d'une violation ou d'un manquement, ne sera pas considéré comme une renonciation au droit de faire appliquer l'intégralité du Contrat de Licence de Logiciel conformément à ses stipulations. Si l'Utilisateur Final déplace un logiciel, lequel déplacement engendrerait des droits, taxes, impôts imposés par la nouvelle juridiction (y compris les retenues à la source, frais, frais de douanes ou autres droits liés à l'importation ou à l'exportation dudit Logiciel), l'Utilisateur Final sera et reconnaîtra être l'unique responsable du paiement de ces taxes ou frais.